

Compte rendu N° 1/2019 de la réunion du conseil municipal
Séance du 20 février 2019 à 20h00

L'an deux mil dix-neuf, le vingt février, le conseil municipal de la commune de Massignieu de Rives, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien QUINARD, Maire.

Étaient présents : Alain CAROTTE, Yannick RIOU, Olivier CAMUS, Fabrice CARTONNET, Jacques CHEVAT, Catherine COLIN, Gabrielle CONTU, Jocelyne FROMENT, Stéphanie GANDELIN.

Étaient excusés : Didier VINETTE (pouvoir à Alain CAROTTE), Catherine BRETON (pouvoir à Yannick RIOU).

Étaient absents : Benjamin CONDAT, Karine PULCINI.

Secrétaire de séance : Stéphanie GANDELIN

- **Opposition au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Bugey Sud au 1^{er} janvier 2020 et déclaration de principe pour un transfert au 1^{er} janvier 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 2 voix contre (Didier VINETTE, Fabrice CARTONNET), et 10 voix pour (Julien QUINARD, Alain CAROTTE, Yannick RIOU, Catherine BRETON, Olivier CAMUS, Jacques CHEVAT, Catherine COLIN, Gabrielle CONTU, Jocelyne FROMENT, Stéphanie GANDELIN) :

Décide :

Article 1 : de s'opposer aux transferts des compétences eau et assainissement à la Communauté de communes Bugey Sud au 1^{er} janvier 2020 ;

Article 2 : de proposer et accepter en revanche le principe que soit proposé aux communes par la Communauté de communes de Bugey Sud en septembre 2019 un transfert des compétences eau et assainissement avec effet au 1^{er} janvier 2022 selon la procédure de droit commun de l'article L. 5211-17 du CGCT ;

Article 3 : d'inviter le conseil communautaire de la Communauté de communes de Bugey Sud à prendre acte de cette décision d'opposition.

Article 4 : de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

- **Ouverture des crédits d'investissement sur le BP 2019 Commune**

Afin de régler les factures d'investissement en cours, le conseil municipal autorise le Maire à ouvrir les crédits d'investissement du BP 2019 Commune dans la limite de 25% du montant des crédits inscrits ouverts au budget 2018 (532 000 €), soit 133 000 € € selon la répartition suivante :

Chapitre	Article	Opération	Montant
21	21318	25 – Réhabilitation appartement	124 000 €
21	21318	32 – Réhabilitation ancienne Poste	9 000 €
TOTAL			133 000 €

Approuvé à l'unanimité.

- **Mutualisation de la Salle des Fêtes**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Mme le Maire de Parves-et-Nattages de vouloir mutualiser la salle des fêtes de Massignieu pour les habitants de Parves-et-Nattages. Le conseil municipal décidé de travailler sur la détermination d'un tarif intermédiaire pour les habitants de Parves-et-Nattages.

- **Cession d'un terrain**

M. Alain CAROTTE utilise depuis plusieurs années le bout d'un chemin rural d'environ 120 m². Monsieur le Maire propose de lui vendre à 100€ avec une prise en charge des frais de géomètre par M. CAROTTE.

Approuvé à l'unanimité.

- **Bail de la capitainerie**

Le conseil municipal approuve la location de la capitainerie établie sous acte notarié, et notamment le prix qu'il prévoit, à savoir 5 000 € par an, accepte comme nouveau locataire M. BERGDOLL, fixe la durée du bail à deux ans à compter du 1^{er} mai 2018, autorise le Maire à poursuivre la réalisation de cette location aux conditions énoncées par acte passé devant Maître FAURE, notaire à Belley et à signer tout acte en général et faire toutes démarches nécessaires.

Approuvé à l'unanimité.

- **Rémunération d'une stagiaire**

Une stagiaire de 1^{ère} SAPAT à la MFR de Seyssel a effectué 6 semaines de stage en cantine-garderie soit 120h00 et 6 semaines de stage au secrétariat de mairie soit 120h00. Monsieur le Maire propose de lui verser une gratification de 500€.

Approuvé à l'unanimité.

- **Délégation de signature à un élu en vertu de l'article L. 422-7 du code de l'urbanisme**

Monsieur le Maire va déposer un dossier de permis de construire pour le Caveau, il est donc nécessaire que le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. Le conseil municipal désigne M. Alain CAROTTE ;

Approuvé à l'unanimité.

La séance est levée vers 21 heures 30

Le Maire
Julien QUINARD

